CAMILLE LE MERCIER D'ERM

La Question Bretonne

Le Nationalisme Breton

ET

L'Action Française

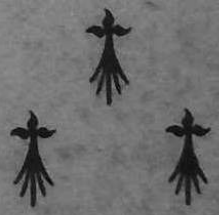

0 fr. 50

RENNES

ÉDITION DU *PARTI NATIONALISTE BRETON*

—

1913

Le Nationalisme Breton et l'Action Française

OUVRAGES

De CAMILLE LE MERCIER D'ERM :

LES EXILS, poèmes, préfaces de Charles Le Goffic et Louis Tiercelin (volume in-18, 2e édition, Sansot, éditeur, 9, rue de l'Eperon, Paris)..... 3 fr. 50

LA MUSE-AUX-VIOLETTES, poème (plaquette in-16, Sansot, éditeur, Paris)..... 1 fr.

De LOUIS N. LE ROUX :

POUR LE SEPARATISME, essai, précédé du Manifeste du *Parti Nationaliste Breton* (plaquette in-18, édition du *Parti Nationaliste Breton*)..... 1 fr.

BREIZ DISHUAL, organe mensuel du *Parti Nationaliste Breton*. — Abonnement : 1 franc par an.

N. B. — Pour la vente des brochures et la propagande des manifestes et circulaires du Parti Nationaliste Breton, *pour les abonnements à* Breiz Dishual, *et pour toutes communitions, s'adresser à*

M. RONAN DE KERMÉNÉ, secrétaire, à *Laurenan* (*C.-du-N. — Haute-Bretagne*).

CAMILLE LE MERCIER D'ERM

La Question Bretonne

Le Nationalisme Breton

ET

L'Action Française

RENNES

ÉDITION DU *PARTI NATIONALISTE BRETON*

QUELQUES MOTS EN GUISE D'INTRODUCTION

Dans la conclusion de son Enquête Bretonne sur la Monarchie (1), *parue en* 1912, *M. Marcel de la Bigne de Villeneuve, rédacteur en chef du* Bulletin mensuel des Sections d'Action Française de la Province de Bretagne, *signalait et commentait la création récente du* Parti Nationaliste Breton. *En même temps, dans son* Bulletin (*Janvier, Février, Mars* 1912) *et dans le* Journal de Rennes (12, 14, 16, 18 *et* 19 *Mars*), *le jeune leader monarchiste entreprenait, avec une méthode qui fait le plus grand honneur à son talent, de discuter point par point notre programme. L'étude qu'on va lire est une réponse directe à son article* Bretagne et France. *Dans le* Bulletin d'Action Française de la Province de Bretagne (*nos d'Avril à Septembre* 1912) *où cette réponse a paru tout d'abord, M. de la Bigne de Villeneuve a greffé sur mes arguments une série d'annotations auxquelles il m'aurait été facile de répondre, s'il avait plu à mon contradicteur de prolonger le débat. Je lui eusse même répondu dans la présente brochure, s'il eût été possible de le faire sans trop remanier la composition typographique de mon texte, déjà mise en pages. Je dois me contenter de renvoyer mes lecteurs à notre organe mensuel* Breiz Dishual *où ils trouveront la réfutation progressive et complète d'objections et d'arguments qui ne reposent guère, dans l'ensemble, que sur l'autorité très contestable des brillants sophismes de M. Charles Maurras, — « logique de sentiment », par excellence, — sur le principe intangible du* fait accompli *et sur une interprétation toute française et latine de l'Histoire de Bretagne.*

CAMILLE LE MERCIER D'ERM.

(*Février* 1913.)

(1) 1 vol. in-8°, « Nouvelle Librairie Nationale », Paris.

Le Nationalisme Breton

et l'Action Française

C'est avec un juste intérêt que j'ai suivi dans le *Bulletin mensuel des Sections d'Action Française de la Province de Bretagne* et dans le *Journal de Rennes*, l'argumentation très serrée de l'étude que M. Marcel de la Bigne de Villeneuve a consacrée aux doctrines du *Parti Nationaliste Breton*. Aussi bien userai-je volontiers de la faculté qu'il m'accorde de le réfuter. Mon contradicteur est un loyal adversaire, de scrupuleuse conscience, qui sait discuter une idée sans parti-pris, sans excès de passion, de telle sorte qu'un terrain d'entente demeure toujours accessible : celui, tout au moins, de la courtoisie réciproque.

I

La question qui nous sépare, à cette heure, peut se réduire à ceci : antagonisme entre l'*Action Française* et l'*Action Bretonne*. Les Royalistes militants croient pouvoir les concilier, les canaliser, les fondre dans un même courant. A nous, il apparaît, au contraire, que ces deux idées, ces deux méthodes, sont absolument inconciliables, puisque l'une tend nécessairement à absorber l'autre, et que, de même qu'elles se sont

trouvées continuellement en conflit depuis les origines de l'histoire jusqu'à nos jours, de même elles continueront à se contrarier, à se heurter plus ou moins violemment, qu'on le veuille ou non, tant que le sentiment national subsistera en Bretagne. Et nous ne voyons pas qu'il soit près de s'éteindre. Il semble même qu'il n'a jamais été plus vivace qu'à cette heure. Nous assistons, croyons-nous, à un réveil, à un épanouissement nouveau de ce sentiment national. Nos grandes Sociétés bretonnes, *Union Régionaliste Bretonne*, *Fédération Régionaliste de Bretagne*, *Gorsedd des Bardes*, et, plus particulièrement, le *Parti Nationaliste Breton*, nos journaux et revues, les œuvres de nos écrivains, de nos poètes, tout cela est prodigieusement significatif. Et M. de la Bigne de Villeneuve, lui-même, qui se plaît à considérer notre Pays comme une « Province » française, se contredit souvent, jusqu'à laisser imprimer le mot « national », appliqué aux choses de Bretagne. Jamais ce mot, en effet, n'a été aussi couramment employé par les Bretons pour désigner notre langue, nos usages, notre caractère, nos costumes, notre drapeau d'hermines, nos bardes... N'avons-nous point même un **hymne national**, *Bro goz ma Zadou*, reconnu et adopté comme tel par tous les Bretons? N'était-il point question, ces années dernières, de la création d'une *fête nationale* qui eût, chez nous, remplacé glorieusement le 14-Juillet officiel? (1)

— Dans quelle province de France trouvez-vous un mouvement équivalent? Dans quelle région française trouvez-vous cet élan véritablement *national*, qui, sous l'étiquette prudente de « régionaliste », dépasse et confond le « Régionalisme » à la mode?

(1) C'est aujourd'hui chose faite : le *Gorsedd des Bardes de Bretagne-Armorique*, en ses assises de 1912, a désigné pour Fête Nationale Bretonne la date du 29 Septembre, anniversaire du couronnement du Roi Nominoë, vainqueur des Francks à Ballon, en 845, anniversaire aussi de la victoire d'Auray, remportée par le Duc Jean IV de Montfort sur l'armée française de Charles de Blois (1364).

Le Nationalisme Breton existe depuis longtemps, — depuis toujours, — à l'état latent. Le Régionalisme lui a été une occasion de se manifester plus activement, à l'abri d'un masque commode. Le Nationalisme Breton s'assimile la substance vivante du Régionalisme qu'il rejettera bientôt comme une outre vide. Cela est logique. Cela est nécessaire.

L'idée bretonne et l'idée française représentent donc chacune un sentiment national distinct. D'où conflit. Et ce conflit, qui préexistait à l'Union, qui se perpétue depuis, avec une intensité plus ou moins vive, est loin d'être apaisé. L'apaisement est impossible. Essayez de combiner l'eau et le feu en un seul élément nouveau, et vous aurez réalisé la fusion du sentiment national breton avec le sentiment national français.

Mon éminent avocat, Me J. Surcouf, a brièvement énuméré, devant le tribunal de simple police de Rennes (1), les manifestations les plus saillantes de l'antagonisme breton-français depuis l'Union. M. de la Bigne se souvient que cette énumération fut longue. Mais, si je voulais la compléter et s'il me prenait fantaisie d'indiquer aussi le détail de ces mêmes manifestations avant l'Union, c'est toute l'Histoire de Bretagne qu'il me faudrait passer en revue, et ces pages n'y suffiraient pas.

Je vous le demande, cela eût-il été, cela serait-il, si nous n'étions qu'une « province », qu'une « région »? Evidemment non. Quelle est donc, indiscutablement, la raison de cet antagonisme, dont le *Parti Nationaliste Breton* n'est, en somme, que la plus récente manifestation? Je laisse à La Borderie, notre historien *national*, le soin de répondre : « C'est que la Bretagne est mieux qu'une « province, elle est *un peuple, une nation véritable* et « une société à part, parfaitement distincte dans ses

(1) Lors du procès qui me fut intenté en Janvier 1912, pour avoir protesté contre le Monument de la Honte Nationale (vulgo « Monument Boucher »), érigé à Rennes le 29 Octobre 1911, par les soins d'une Municipalité anti-bretonne.

« origines, parfaitement originale dans ses éléments « constitutifs. » (1).

Or, l'histoire de l'antagonisme breton-français, à travers les siècles, c'est l'éternelle histoire de la force opprimant le droit, du droit résistant à la force.

La France, nous devons le reconnaître, ne nous a jamais fait que du mal : au Moyen-Age, elle a cherché à faire de nous l'instrument de ses entreprises contre l'Angleterre; depuis l'Union, elle nous a associés à toutes ses guerres malheureuses, y compris celle de 1870. En vérité, quel motif d'aversion pouvions-nous avoir, par exemple, contre l'Allemagne? Avons-nous souffert de l'Allemagne? Non. Avons-nous souffert de la France? Oui. C'est donc toujours nous qui tirons les marrons du feu et c'est la France qui les croque, — à moins qu'un troisième larron...

II

Si mon contradicteur, qui se proclame Breton, — toute question de régime politique mise à part, — se déclare satisfait de la situation inférieure où la Bretagne se trouve réduite depuis l'Union, j'en conclurai nécessairement qu'il possède au suprême degré la philosophie de la résignation, qui est une des formes de l'optimisme. Mais je ne puis m'empêcher de constater que cette résignation et cet optimisme ont, chez lui, une origine particulière. Tout d'abord, je dois regretter qu'il ne se soit point astreint à une culture bretonne préalable, à une culture celtique capable d'effacer en lui le mauvais vernis des idées latines. Je déplore qu'il ait encore recours à des clichés aussi usagés, aussi dénués de sens, que ceux de « discipline latine » et de « clarté française ». Dépouillons, je vous prie, l'artifice de ces lieux communs, rabâchés

(1) *La Bretagne et son Histoire*, leçon d'ouverture professée à la Faculté des Lettres de Rennes.

par les Sorbonnes routinières et chauvines; après nous être copieusement frottés de cet « ail de basse cuisine », allons directement au grand fleuve celtique, qui nous purifiera. Il n'est pour nous de discipline que la celtique, il n'est de clarté que la bretonne. Et, dans le même ordre d'idées, il n'est de Patrie que la Bretagne.

A nous donc de renforcer individuellement, par la culture bretonne et celtique, nos disciplines raciale et nationale, si nous les sentons encore insuffisantes pour nous éclairer et nous diriger.

En bonne logique, le premier devoir d'un Breton est d'acquérir et de posséder à fond certaines connaissances spéciales qui ne sont point enseignées dans les écoles officielles, et qui lui donneront pleine conscience de sa nationalité : j'entends par là, principalement, l'histoire de Bretagne, la langue bretonne, l'histoire du mouvement breton contemporain. Voilà nos sources vives, voilà notre force, voilà le secret de notre énergie nationale. Allez puiser à ces sources, et puis laissez parler votre instinct : il ne vous trompera pas; écoutez le cri de la race : il ne se taira plus.

Je crains, malheureusement, que M. Marcel de la Bigne de Villeneuve, qui est un esprit orné de toutes les connaissances dites « classiques », ait quelque peu négligé d'acquérir « cette culture bretonne » — indispensable pourtant — et aussi de participer activement à ce « mouvement breton », si remarquable dans son élan et dans ses aspirations. M. de la Bigne a vécu jusqu'à présent en dehors de cette atmosphère où l'esprit s'éclaire, où le cœur s'élève, dans l'amour de la Patrie Bretonne. Il n'a pas su encore dépouiller son âme française et y substituer une âme celtique. J'accorde qu'on n'y parvient pas toujours sans effort. Il faut beaucoup de courage et de clairvoyance pour renoncer aux préjugés commodes, aux idées toutes faites qu'on nous a inculquées à un âge où l'on ne pouvait que les accepter sans contrôle. C'est toute une éducation morale, intellectuelle et sentimentale à refaire, et au prix, souvent, de quelles luttes intérieures!

Quand mon contradicteur se sera fait une âme vraiment bretonne, il jugera toutes choses à la faveur d'une certaine lumière qu'il ne soupçonne pas. Pour l'instant, la question demeure insoluble entre nous, s'il persiste à l'étudier avec une âme française. Qu'il veuille bien plutôt en observer les aspects selon notre point de vue, en adoptant nos postulats.

La question bretonne doit, dès lors, être envisagée sous le double rapport du fait et du droit.

Si, pour la France, le fait prime le droit, il nous sera bien permis à nous, Bretons, qui sommes les victimes du fait, de lui opposer le droit et de placer celui-ci au-dessus de celui-là.

III

En fait, donc : 1° Pouvons-nous songer à recouvrer notre indépendance? — Oui, pourvu qu'un élément nouveau, entrant en jeu, un concours heureux de circonstances — guerre ou révolution — vienne changer la face des choses. L'expérience de l'histoire nous prouve la stricte *possibilité* d'une telle hypothèse;

2° Cette hypothèse, une fois admise, la Bretagne peut-elle vivre et se développer librement, comme font tant d'autres petits peuples? — Pourquoi non? Les ressources de son sol, son exceptionnelle situation maritime, en sont un gage matériel. D'autre part, l'exiguité relative de son territoire et l'impossibilité des grands armements, qui sont la ruine des nations présomptueuses, lui assurerait, comme à la Belgique, la Hollande, la Suisse et autres pays, la neutralité, en cas de conflit européen. Que pourrait-elle souhaiter de mieux à notre époque?

A ces considérations générales, on nous a répondu par des arguments pointillistes qui n'ont aucune valeur d'ensemble, ou par des figures de rhétorique dans le

genre de celle-ci : « La Bretagne neutralisée!... Mais, « nos vieux chevaliers se lèveraient de la tombe, mais « les ombres des héros du Combat des Trente déser- « teraient la lande de Mi-Voie, mais nos morts se « réveilleraient en nous, si pareil outrage (?!?) à la « Bretagne venait jamais à se réaliser! »

— N'en croyez rien, Monsieur de la Bigne. Quand on est mort, c'est pour longtemps!

En acceptant notre hypothèse d'indépendance, vous ne sauriez tout de même exiger de la Bretagne la restauration du régime féodal. Il sied de ne point tomber dans la pure fantaisie. Qu'on se dise bien que la Bretagne saurait nécessairement, par la force même des choses, s'adapter à la vie moderne, en conservant, en fortifiant sa langue, en maintenant, de ses caractères distinctifs, ceux qui peuvent et doivent être maintenus.

La Bretagne, géographiquement et géologiquement, forme un corps complet. La presqu'île armoricaine est, sans conteste, bien distincte de la France, tant par la configuration de son territoire que par la nature du sol. Le massif armoricain émergea des mers siluriennes alors que les plaines françaises reposaient encore au fond des eaux. (Quel dommage, n'est-ce pas, qu'elles n'y soient pas restées!...) Charles Le Goffic a écrit à ce propos un mot très juste : « Je songe parfois que l'inexplicable « détresse de la Bretagne vient de là : autant que de « pareilles conjectures sont permises, la forme la plus « ancienne de son regret, c'est peut-être *de n'être plus « une île.* » Et, il ajoute : « Un tel pays, qui possède « une ossature géologique indépendante, un système « propre de monts et un réseau distinct de fleuves, à « qui sa langue, son histoire, ses mœurs confèrent un « caractère si tranché, devrait posséder aussi *une très « forte unité morale.* » (1)

Cette unité morale, incontestablement, nous l'avons, en dépit des petites querelles de clans qui semblent

(1) *L'Ame Bretonne*, 3e série, préface.

diviser les Bretons. Cette unité morale, nous la trouvons chez tous les Bretons conscients, chez tous ceux qui connaissent l'histoire de leur Pays, chez tous ceux qui *savent* et qui *comprennent*. Cette unité morale nous la trouvons précisément dans l'*instinct national*. Toutes les divisions particulières s'effacent et se fondent dans ce même sentiment unanime. « La Bretagne, — a dit « très justement Louis N. Le Roux, — n'est pas ce « que nos contradicteurs la voient d'un œil pessimiste. « Elle n'est pas dans un état de désorganisation et « d'anarchie morale tel qu'ils le prétendent. Nos « discordes intestines ne sauraient être un obstacle « sérieux à la restauration de notre vie nationale! « Trouvez-moi un peuple qui soit parfaitement uni. « Il n'en existe pas » (1).

Qu'on ne vienne donc pas nous opposer le prétendu « individualisme celtique ». L'individualisme n'est pas celtique; il est humain. C'est un autre nom de l'égoïsme, et malgré l'individualisme, et malgré l'égoïsme, la société se maintient et suit le cours de son évolution naturelle. Ainsi ferait la Bretagne, livrée à elle-même et dotée d'un gouvernement de son choix, le plus adéquat à son génie et à son caractère, le plus apte à la guider dans les voies d'un meilleur avenir indéfiniment perfectible.

IV

Voyons un peu maintenant la question du droit.

La France avait-elle le droit de mettre la main sur la Bretagne? C'était, me direz-vous, « dans la logique des choses ». Mais, alors, l'union du Portugal à l'Espagne n'était-elle pas davantage encore « dans la logique des choses » ? En vérité, voilà un raisonnement

(1) *Pour le Séparatisme*, étude.

commode et qui dispense *a priori* de tout scrupule de conscience.

Tout d'abord, un monarque, Roi ou Duc souverain, a-t-il le droit de disposer de son peuple, de s'annexer le peuple voisin, sans le consentement de ce peuple? Le peuple est-il fait pour le prince, ou le prince pour le peuple ?

Le prince passe; le peuple reste. Donc, le prince n'a pas le droit d'enchaîner arbitrairement les destinées du peuple qui lui est confié. Il doit se contenter d'être l'instrument de ses volontés.

« L'histoire, — a dit avec raison M. Daru, qui fut « de l'Académie Française, — l'histoire ne saurait im- « primer trop profondément la flétrissure sur le front « des princes assez lâches pour livrer à l'étranger les « peuples que la Providence leur a commis. Mais elle « ne saurait rappeler trop souvent aux grands les funes- « tes effets de leurs ambitions et de leurs discordes» (1).

Il s'ensuit que la Duchesse Anne n'avait point le droit de livrer à la France le peuple dont elle avait la garde, dont elle était responsable, mais non propriétaire, et l'on se voit obligé de lui appliquer, avec toutefois le bénéfice des circonstances atténuantes, le mot cruel de Daru.

Le Roi de France, de son côté, avait-il le droit de mettre la main sur un peuple libre, de s'approprier le bien du voisin? Ce sont là jeux de prince! je le sais bien, mais, tout de même, le fameux « droit divin » va-t-il jusque-là, et, dans l'affirmative, ne le doit-on point prendre pour synonyme de ces deux autres droits, trop bien en cour, qui s'appellent le « droit du plus fort » et le « bon plaisir » ?

La Bretagne, seule, pouvait disposer d'elle-même. Et l'histoire nous apprend que, bien loin de s'être « librement donnée » à la France, ainsi que nous le chantent

(1) Daru : *Histoire de Bretagne*, 3 vol. in-8, 1826.

sur tous les tons des Français trop intéressés à accréditer cette odieuse légende et quelques Bretons crédules et mal informés, la Bretagne s'est énergiquement et constamment refusée à devenir française. Elle ne s'est pas donnée : elle a été livrée, contre sa volonté formelle. Et l'on peut même dire que, si la Duchesse Anne eut la faiblesse d'accepter le fatal mariage avec Charles VIII, elle le fit du moins à contre-cœur et l'âme navrée. D'autant plus qu'Anne, si elle eut quelque sympathie pour Louis XII, n'en eût aucune pour Charles VIII (1).

« Au moment d'inscrire son nom sur le contrat, près de celui de Char-
« les VIII, Anne jeta sans doute du côté de la vieille Armorique un long
« regard tout voilé de larmes; puis, elle traça d'une main désespérée la
« signature qui la faisait Reine.
« Les ombres d'Hoël le Grand, de Warok, de Barbe-Torte, de Jean de
« Montfort avaient gémi de douleur en leurs tombeaux de pierre, au fond
« des Cathédrales bretonnes, et les fantômes de Philippe-Auguste, de
« Charles V et de Louis XI avaient tressailli de joie dans les caveaux de
« Saint-Denis; car l'antique Royaume de Nominoë n'était plus qu'une
« province de France » (2).

Lors de son second mariage, en 1499, Anne prouva bien sa volonté de réparer la faute du premier et de maintenir l'indépendance de son Duché, en imposant à Louis XII un contrat qui annulait, pour ainsi dire, celui de 1491, et nous eût infailliblement rendus à la vie nationale, si la Duchesse-Reine avait eu des héritiers mâles (3).

Non! la Bretagne ne voulait pas devenir française. Elle l'a bien prouvé en luttant constamment contre la France, avant et depuis Nominoë, qui infligea à Charles le Chauve cette admirable défaite de Ballon (845), jusqu'à la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier (1488) où le succès trahit nos armes.

(1) « *Elle haïssoit le Roy qu'elle rendoit responsable de tous ses malheurs.* » Dom Morice.

(2) Pitre-Chevalier : *La Bretagne ancienne et moderne.*

(3) Voir mon étude sur *Les deux Mariages d'Anne de Bretagne*, dans *Breiz Dishual* (1re année).

Non! la Bretagne ne s'est pas donnée librement à la France. Elle l'a prouvé en toute occasion. Elle l'a prouvé même au lendemain du premier mariage de la Duchesse Anne, par la conspiration de 1492, organisée, avec le concours de l'Angleterre, en faveur du vicomte de Rohan.

Elle l'a prouvé, depuis, par toute une série de manifestations significatives qu'il serait trop long d'énumérer ici, et dont les plus retentissantes furent les luttes du temps de la Ligue (1) sous Mercœur, qui fut considéré pendant dix ans, par les Bretons, comme Duc de Bretagne, et le complot de 1718-1720, où la plus grande partie du peuple, de la noblesse, du clergé et du Parlement se trouvait engagée et où quatre héros, que nous ne saurions assez glorifier, tombèrent pour l'indépendance de leur pays, sous la hache des bourreaux français.

Elle l'a prouvé surtout en 1532, à l'heure même où l'Union fut définitivement consommée.

Prétendre, comme le font les manuels officiels, que la Bretagne s'est « donnée librement », que les Etats ont spontanément sollicité l'Union, quel mensonge et quelle trahison ! Ecoutons encore Pitre-Chevalier, historien moderne, de qui le témoignage ne saurait être contesté parce qu'il s'inspire directement des ouvrages fondamentaux de Dom Lobineau et de Dom Morice :

« Pour fondre irrévocablement le Duché de Bretagne dans le Royaume
« de France, pour ôter tout prétexte et toute chance au premier de se
« détacher jamais du second, le Roi, suivant le conseil du chancelier Duprat
« et d'*un* magistrat breton (Des Déserts), résolut de *faire solliciter* l'Union
« par les Etats de Bretagne eux-mêmes. Quand il se fut assuré de la majo-
« rité des voix, il se rendit en personne à Châteaubriant, tandis que les
« trois Ordres s'assemblaient à Vannes (Août 1582). Il n'est pas besoin de
« dire si ces Etats, les derniers de l'ancienne Bretagne, furent *orageux* et

(1) La Ligue, en Bretagne, fut si nettement séparatiste qu'elle dura cinq ans encore après la conversion d'Henri IV (de 1593 à 1598). — Voir notamment, à titre documentaire, le vieux chant populaire *Ar Re-Unaned* (« Les Ligueurs ») dans le recueil des *Barzaz-Breiz*, de La Villemarqué.

« solennels. *Malgré toutes les précautions et toutes les intrigues du parti*
« *français, la cause bretonne avait encore des représentants illustres et nom-*
« *breux. D'abord les derniers Penthièvre et quelques autres débris de la*
« *famille ducale* réservaient leurs droits éventuels, si la lignée de M^me^ Claude
« venait à s'éteindre. Il est vrai qu'elle était assez florissante pour durer
« longtemps; mais la mort seule avait le secret de l'avenir. Ensuite, *les*
« *descendants de ces terribles barons*, qui avaient disputé pendant douze
« cents ans leur pays à tant de puissances étrangères, aux Francs, aux
« Saxons, aux Romains, aux Anglais, *et, par dessus tout, à la France*, ne
« pouvaient se résigner à devenir les sujets de *leurs éternels ennemis*, à
« subordonner leurs intérêts particuliers à des intérêts généraux, à s'en
« aller servir un maître où il lui plairait de les conduire, à exposer leurs
« antiques privilèges aux *caprices d'une monarchie ambitieuse*, à voir passer
« au cœur de la France l'or et le sang de leurs vassaux, les produits de
« leurs fouages et de leurs bénéfices, le plus pur et le plus clair de leur
« substance féodale. Ces considérations trouvaient plus d'un écho dans
« *le clergé*, chez *les successeurs de ces abbés et de ces prêtres bas-bretons*, qui
« avaient bravé Clovis, Charlemagne, Philippe-Auguste, Louis XI et la
« cour de Rome elle-même. *Les plus paisibles bourgeois*, se rappelant leurs
« franchises, leurs conseils communs et leurs droits municipaux, trem-
« blaient de se voir imposer des magistrats et des administrateurs qui ne
« seraient pas leurs compatriotes. Enfin, *les paysans eux-mêmes, ou plutôt*
« *les paysans surtout*, frémissaient jusqu'au fond de leurs chaumières et
« regardaient leurs armes rouillées, en secouant leurs longues chevelures,
« lorsque la voix de leur seigneur, le chant d'un barde populaire, le pas-
« sage d'un commissaire du Roi, venaient les avertir qu'il faudrait renoncer
« un jour aux douceurs du domaine congéable et à l'autorité paternelle des
« gentilshommes, fils des anciens *tierns*, dont ils composaient depuis César
« la libre famille... Bref, *tous les vrais Bretons redoutaient cette « servitude*
« *française »*, flétrie par Saint-André, au temps des guerres de Montfort.
« Tels furent les débats qui agitèrent les Etats de Vannes et qui reten-
« tirent jusqu'au dernier village de Bretagne. Cependant, la majorité,
« *séduite* ou convaincue, accepta l'Union. Mais lorsque le président Des
« Déserts proposa aux trois ordres de la demander eux-mêmes, *ce fut une*
« *explosion de cris indignés*. On s'écria qu'on voulait bien subir le joug,
« mais qu'on n'irait jamais au-devant. Le commissaire du Roi, Monjean,
« faillit tout gâter « en essayant d'enlever l'affaire de hauteur »; Bosech,
« procureur syndic de la bourgeosie de Nantes, et Jean Moteil, déclarèrent
« noblement qu'ils ne se croyaient pas autorisés par la ville qu'ils repré-
« sentaient, à *demander comme une faveur la perte de leur indépendance*.
« Heureusement pour le Roi, Des Déserts et ses *complices* furent plus
« adroits que le commissaire Monjean. *On travailla en secret les députés qui*
« *résistaient en public. La corruption, cette importation française*, mina les
« rangs des derniers Bretons. Bref, les Etats consentirent à « solliciter »
« l'union du Duché » (1).

(1) *La Bretagne ancienne et moderne.*

N'est-ce pas que le mot « solliciter » est ici d'une ironie charmante? N'est-ce pas que la Bretagne s'est donnée « *librement* » à la France?... (1)

Et quant à prétendre qu'il n'y a jamais eu antipathie foncière entre Bretons et Français, inutile, je crois, d'insister. Cette antipathie éclate trop manifestement à toutes les pages de notre histoire, avant et depuis l'Union. Ce n'est point seulement de l'antipathie, c'est de l'antagonisme farouche. Et, de nos jours même, il serait trop facile de prouver qu'il n'a pas désarmé, malgré l'éducation, non pas seulement française, mais anti-bretonne, qu'on nous impose. Heureux ceux qui, comme nous, parvenus à l'âge adulte, en savent et en peuvent briser l'artifice mensonger, grâce à l'étude et grâce au raisonnement! Infortunés ceux qui, par négligence, paresse d'esprit, intérêt ou mauvaise volonté, maintiennent en eux l'équivoque d'une imposture séculaire, trahissent leur devoir, leur patrie et leur race !

V

Nous avons suffisamment établi que le contrat de 1491 et le traité de 1532 nous furent *imposés*, contre notre volonté nationale. Nous allons montrer maintenant comme quoi l'Union fut un marché de dupes, profitable seulement à la France. Et comment en eût-il été autrement? Quand un peuple impose à un autre peuple un traité, dans de telles conditions, c'est évidemment que le premier seul doit en bénéficier au détriment du second.

Quels avantages la Bretagne a-t-elle retiré de l'Union? M. de la Bigne de Villeneuve en a indiqué deux : 1° L'indépendance de la Bretagne n'était pas seulement un danger pour la France, elle était *surtout* un danger

(1) Voir mon étude sur *L'Union de la Bretagne à la France*, dans *Breiz Dishual* (1re année).

pour la Bretagne elle-même. La France a donc cru devoir y remédier... Tendre sollicitude!... 2° La France a apporté à la Bretagne, pour contrebalancer l'influence de l' « individualisme celtique », le bienfait (!) de la clarté latine, de la discipline romaine, du classicisme français, en un mot « l'héritage de Rome filtré par la culture française ».

Voilà bien un héritage qui ne semble, entre tous, acceptable que sous bénéfice d'inventaire. Déplorable, en effet, cet héritage, au point de vue national. Le prétendu « individualisme celtique » est, comme nous l'avons vu, un de ces lieux communs dont on abuse. J'en dirai autant de la fameuse « discipline latine » ou « méditerranéenne » et de la non moins fameuse « clarté française » : ce sont là de ces légendes caduques — utopie, chauvinisme, tartarinade! — trop exploitées et trop exportées par les commis-voyageurs français. En réalité, nous avons tout avantage à préférer notre génie original, national, le génie celtique, au génie franco-latin qui n'est pas fait pour nous et contre lequel tout notre atavisme proteste. Non que je nie, de parti-pris, la valeur de la culture latine pour quiconque *s'exprime* en français; mais je soutiens qu'elle est néfaste, ou tout au moins inutile, à quiconque *pense* en Breton.

La France, en persécutant l'esprit celtique au profit de l'esprit latin, en se posant auprès de nous comme « l'intermédiaire naturel de l'ordre romain », nous donne donc un motif nouveau de déplorer l'Union et de la dénoncer.

J'en reviens au premier avantage que nous indique M. de la Bigne. Je serais tenté de croire que mon contradicteur ironise agréablement, quand il nous dit que la France a sauvé la nation bretonne... en la supprimant. Ceci me rappelle la fable de l'ours qui, pour préserver son maître d'une mouche, — fût-elle, au pis-aller, charbonneuse, — lui envoie un pavé dans la figure, et l'occit.

La Bretagne, dites-vous, était exposée aux entreprises de l'Angleterre. Et les entreprises de la France, qu'en faites-vous? N'étaient-elles point précisément plus fréquentes et plus redoutables, à cause même de notre fâcheuse situation géographique qui nous rattache au continent, par la France? Et, d'ailleurs, distinguons : l'Angleterre, ou plutôt la Grande-Bretagne, d'où nos ancêtres sont venus et où nous comptons encore des frères, a toujours soutenu nos dynasties légitimes, tandis que la France, en les combattant pour nous imposer des princes français, a toujours cherché à nous « confisquer, » contre tout droit et toute justice. Et quand un Gallois, — c'est-à-dire un Celte, un Breton, — comme Bembrough (en breton : *Pen-Broc'h, Tête de Blaireau*) traversait la mer pour soutenir nos Montfort et mourait héroïquement à Mi-Voie, les Rois de France allaient jusqu'à employer contre nous un Guesclin (que nos vieux chants populaires, les *Barzaz-Breiz*, recueillis par La Villemarqué, qualifient à bon droit de *trubard*, traître), un Clisson, et quelques autres mauvais Bretons, qui furent des héros, sans doute, mais à la manière du connétable de Bourbon, du maréchal Bernadotte et du maréchal Bazaine.

« Si les Rois de France, dites-vous, voulaient se-
« mer chez nous leurs lys, les Rois anglais rêvaient
« de nous faire dévorer par leurs léopards. »

Ceci n'est qu'une aimable figure de rhétorique *ad usum delphini*, et, du reste, parfaitement dénuée d'exactitude historique. Car nous avons toujours vu les léopards anglais montrer les dents pour nous défendre, — (je ne parle pas, bien entendu, d'un monstre comme Jean-sans-Terre, aussi funeste à ses sujets anglais qu'à ceux de son malheureux neveu Arthur de Bretagne, légitime Roi d'Angleterre), — tandis que les lys de France, transplantés chez nous, rendaient immédiatement l'atmosphère irrespirable. Vous n'avez pas le droit de frapper la Bretagne, même avec un lys.

En réalité, la haine systématique de l'Anglais, *rela-*

tivement récente, et que nos Bretons simplistes ont confondue à tort avec leur ancienne et légitime haine du Saxon, est encore une importation française, aussi funeste que les autres. L'Angleterre a toujours été pour la France l'ennemie nationale, séculaire, irréductible, et l' « Entente cordiale » est, sans aucun doute, une éphémère entente d'intérêts parallèles.

Pour la Bretagne, il n'en va point de même, et ce qui est seulement regrettable, c'est que la France nous ait parfois engagés dans ses querelles. Si l'on a retenu chez nous l'expression « *Saozon milliget* » (Saxons maudits), n'oublions pas que « *Gallaoued milliget* » (Français maudits) était jadis encore plus en faveur. Et il arrive souvent, même de nos jours, qu'on l'entende prononcer en Basse-Bretagne, et avec quel accent !

Il est bien évident que nos véritables alliés, aujourd'hui comme hier, sont les Celtes d'outre-mer, avec qui nos Bardes fraternisent chaque année.

Donc, selon M. de la Bigne de Villeneuve, la France nous a « sauvés » de notre indépendance qui était « un danger pour la Bretagne elle-même! » — Admirable sophisme! Souffrez que je l'applique également à la France.

Ainsi bien, j'ose conseiller à « doulce France » de se laisser annexer à l'Allemagne, car l'indépendance de la France est un danger pour l'Allemagne et pour la France elle-même (1). Que la France devienne donc allemande ! Cela lui épargnera d'incomparables débâcles comme celles de 1815 et de 1870.

La libre union de la France à l'Allemagne — avec toujours Berlin pour capitale, — voilà certes en perspective un noble et touchant spectacle que je ne saurais trop recommander aux amateurs.

(1) Dans le même ordre d'idées, on peut observer que l'indépendance de chaque nation du monde est un danger permanent pour ses voisines. Alors?... Alors notre contradicteur est tout simplement un internationaliste qui s'ignore!

VI

Nous venons de voir à quoi se réduisent pour nous les avantages de l'Union : néant ! D'aucuns pourront nous dire encore que nous avons bénéficié de la « civilisation française ». Mais la civilisation, le progrès social, ne sont pas français; ils sont universels, et point n'est besoin d'être Français, heureusement ! pour en profiter. De même, on peut savoir le latin, le grec, et même le français, sans, pour cela, être Français.

Si l'Union n'eut point d'avantages pour les Bretons, est-ce à dire qu'elle n'eut point d'inconvénients? Holà! Combien en pourrions-nous citer, dont le premier serait la cruelle blessure d'amour-propre dont nous souffrons toujours : N'est-ce donc rien pour un peuple qui a une histoire aussi glorieuse que la nôtre et une si puissante originalité, que de disparaître brusquement du rang des nations? Mon contradicteur prétendait tout à l'heure que, de nos jours, la neutralité, situation infiniment désirable en cas de conflit européen, serait, pour la Bretagne, « un mensonge d'existence ». Sans doute, il préfère, à ce prétendu « mensonge d'existence », *la mort sans phrases*, ainsi qu'il nous advint en 1532!

Les « inconvénients » de l'Union furent multiples : après avoir imposé un traité de dupes à une orpheline de quinze ans, la France s'est appliquée à violer ce traité, chaque fois qu'elle y a trouvé son avantage, et ce fut souvent :

« A peine les Rois de France avaient-ils signé l'acte d'Union, dit Pitre-
« Chevalier, qu'ils s'empressèrent de l'enfreindre. Toutefois, Charles VIII
« et Louis XII ne purent guère y toucher ouvertement, tant que la Reine
« Anne fut là pour le défendre. Mais, une fois cette dernière Duchesse
« inhumée à Saint-Denis, les successeurs de ses deux maris ne cessèrent
« d'empiéter de règne en règne sur les franchises de la Bretagne. » (1)

(1) Pitre-Chevalier : *La Bretagne moderne.*

Et plus loin, commentant les événements qui provoquèrent la révolte des Bonnets-Rouges, au XVII[e] siècle, l'historien ajoute :

« On ne saurait imaginer jusqu'où allait la tyrannie française envers les « Bretons » (1).

Il serait trop long d'entrer dans le détail des faits. Qu'il nous suffise de dire qu'il n'est *point une seule clause* de l'Union qui ait été respectée par la France, ainsi que l'attestent nos historiens nationaux, qui, mieux que quiconque, ont pu savoir à quoi s'en tenir sur la loyauté de la France à notre égard.

Dans ces conditions, comment reprocher à Mercœur, à Pontcallec et à ses compagnons, à tous les héros séparatistes, d'avoir dénoncé le contrat d'Union? Pouvaient-ils, de bonne foi, se considérer comme engagés par un traité conclu malgré leurs ancêtres? Est-ce qu'un pacte frauduleux, conclu contre la volonté d'un pays tout entier, suffit à assimiler ce pays à tel autre, à lui conférer une nationalité nouvelle? Est-ce que les récents traités franco-allemands et franco-espagnols suffisent pour transformer les Marocains en bons Français, pour leur faire une âme française? Est-ce que la signature *contrainte* de la Duchesse Anne pouvait suffire à détruire chez nous les caractères distinctifs de notre race, de notre nationalité, le devoir de notre patriotisme, en un mot, à faire de nous des Français?

« Les Bretons, — dit encore l'historien de *La Bretagne moderne*, à pro-
« pos de la conspiration de Pontcallec, — qui s'étaient à peine regardés
« comme Français après le double mariage de la Reine Anne, se croyaient
« plus qu'affranchis du serment de l'Union vis-à-vis d'une Monarchie
« obstinée à violer ce serment depuis trois siècles. » (2)

---

(1) Pitre-Chevalier: *La Bretagne moderne.*

(2) Voir encore : *L'Histoire de la Conspiration de Pontcallec,* dans *La Revue de Bretagne et de Vendée* (1859).

VII

La Monarchie avait violé le traité; la Révolution l'abolit. L'*Action Française* voudrait rendre la Révolution responsable de tous nos maux. C'est aller trop loin. La Révolution n'a fait que suivre, à sa façon, l'exemple des Rois, et, en particulier, de Louis XIV, à qui nous devons l'instauration du système centralisateur. Seulement, elle s'est montrée plus expéditive : elle a accompli d'un coup, en moins de trois ans, la besogne de dix Rois et de plusieurs siècles, peut-être. Là où les Rois avaient employé la force, elle a employé la violence. Tout ce qui avait échappé à la dent des Rois, elle l'a broyé sous ses crocs, avec fureur. Elle a détruit, en les abolissant, des droits que la Monarchie détruisait en les violant. Aussi bien, la Restauration s'est-elle empressée de sanctionner l'œuvre de la Révolution et de trahir la parole des anciens Rois.

Tous les gouvernements qui se sont succédés au pouvoir, y compris la troisième République, en ont fait autant. Donc, les maux dont a souffert et souffre la Bretagne sont bel et bien *le fait de la France*, et non point de tel ou tel gouvernement. « Il importe, comme dit M. de la Bigne, de voir les choses dans leur réalité. » Et je crois que son attachement à la Monarchie française lui cache quelques aspects de cette réalité. Pour nous qui sommes complètement détachés de toute formule gouvernementale, en ce qui touche l'avenir de la France, nous savons que notre Pays a également souffert de la Monarchie française, royale ou impériale, et de la République française. Les Bretons ne sauraient s'en prendre uniquement à la Révolution, comme le voudrait notre contradicteur, dans l'intérêt de la cause qu'il défend; ce serait, pour employer une des expressions favorites du pompiérisme jacobin, « faire le jeu de la réaction ». Et notre indépendance et notre impartialité ne permettent pas que nous nous y prêtions.

Un autre argument qu'on nous oppose est que, si la domination des Rois avait été lourde et oppressive pour la Bretagne, la Bretagne n'aurait pas chouanné.

Or, on se tromperait formellement en s'imaginant que la Chouannerie bretonne fut, à l'origine, un mouvement monarchiste. J'ai particulièrement étudié l'histoire de la Chouannerie, étant moi-même l'arrière-petit-fils d'un officier chouan de l'*Armée Rouge*, compagnon de Tinténiac et de Cadudal. J'ai lu à peu près tous les ouvrages consacrés à cette dernière époque de notre histoire de Bretagne, car la Chouannerie, *guerre de race autant que de principes*, dit très justement Pitre-Chevalier, est *une gloire purement bretonne*, — et non point française, — dont les mouvements similaires de la Normandie et du Bas-Maine ne furent que de pâles contrefaçons. J'étonnerai sans doute mon contradicteur en lui disant que la Chouannerie bretonne eut, à l'origine, un caractère uniquement religieux et national. Le Comte de Lantivy-Trédion l'a très justement fait observer, et les citations que je lui emprunte corroborent, de plus, mes dires de tout à l'heure : à savoir que la Révolution n'a fait que suivre *contre nous* le mauvais exemple de la Monarchie :

« Le sytème politique nommé Ancien Régime — (*corruption du droit monarchique français par l'influence des idées césariennes empruntées au droit romain*) — *avait commencé*, au profit de l'Etat, *l'injuste accaparement* que la Révolution fit tyrannique, en nivelant toutes choses. En 1789, *la lutte contre l'étatisme* était donc pour nos aïeux *un devoir dont ils avaient l'habitude*...

« La Bretagne, *jalouse malgré tout d'indépendance et concentrée depuis longtemps sur soi-même pour la résistance au pouvoir français*, ne cria point d'abord : « Vive le Roi! ». Pour amener la protestation monarchique sur les lèvres des habitants des campagnes, il fallut l'impérieuse nécessité de la protestation religieuse. La défense de l'autel *entraîna* la défense du trône : c'était dans la nature des choses.

La Chouannerie fut donc *un mouvement catholique*, — *puis* « royaliste » (1).

(1) *Georges Cadoudal*, conférence.

Mais la Chouannerie bretonne fut aussi un mouvement national (1). Le Comte de Lantivy vient de nous le dire : « La lutte contre l'Etatisme était alors pour nos aïeux *un devoir dont ils avaient l'habitude.* » Elle prit à ce moment une tournure aiguë, par suite de la persécution religieuse. « *La Bretagne, jalouse malgré tout d'indépendance et concentrée depuis longtemps sur soi-même pour la résistance au pouvoir français* », dut voir, une fois de plus, briller le mirage de son indépendance reconquise. Et, ne vous y trompez pas : en marchant contre les Bleus, c'était encore contre les « *Gallaoued milliget* » que marchaient nos pères. Un des chants populaires du *Barzaz-Breiz*, recueilli dans le pays de Vannes, dit expressément : « *Pa zeie er Chouanted, ez a bob korn a Vreih, — er Re-C'Hlaz digoueh get-he, ez a gosteen Bro-C'Hall.* »

(« Tandis que les Chouans venaient *de toutes les parties de la Bretagne*, les Bleus venaient *de la France.* »)

Voilà qui n'était pas fait pour reconcilier les deux peuples. Le Bleu, c'était un homme d'une autre race, d'un autre pays, d'une autre langue, c'était l'ennemi séculaire : le Français! « C'est un oiseau qui vient de France! » Tout est là.

Je pourrais citer à mon contradicteur nombre de faits qui confirment clairement le caractère *national* de la Chouannerie bretonne, et qui prouvent, malgré que quelques gentilshommes aient détourné par la suite le mouvement au profit de la cause royaliste, que les Bretons, sous les plis du drapeau fleurdelysé, songeaient bien davantage à restaurer les hermines. J'indiquerai seulement deux de ces faits, qui me paraissent assez significatifs : En Mars 1794, une sorte d'émeute se produit à Josselin, au cours de laquelle on crie : « *A bas*

(1) « *Aux motifs généraux, un motif particulier se joignait dans le cœur des paysans bretons : c'était cet instinct national que nous avons vu survivre chez les Celtes à la domination romaine et aux invasions germaniques. C'était cette vieille haine des* Gallaoued *développée par onze siècles de guerres et que rien n'avait pu dompter.* » Pitre-Chevalier : *Bretagne et Vendée.*

l'Union! » (1). — Plus de quatre ans avant, le 17 Décembre 1789, le Conseil Communal de la paroisse de Bannalec prend une délibération par laquelle il proteste avec indignation contre la violation des libertés bretonnes par l'Assemblée Constituante et déclare la Bretagne « *absolument indépendante de la France* » (2).

VIII

Asservis brutalement au joug d'une nation hostile, qui avait, de tout temps, répandu à flots le sang breton et ravagé notre pays; opprimés, exploités, vexés de toute manière par les Rois de France, au mépris du contrat d'Union; décapités avec le chevalier de Rohan-Guémené (1674), avec Pontcallec, Talhouët, Couëdic et Montlouis (1720); pendus et roués avec les Bonnets-Rouges (1675); emprisonnés par Louis XV avec La Chalotais (1765); embastillés par Louis XVI avec nos douze députés du Parlement de Bretagne (1788); dépouillés de nos dernières garanties par la Constituante (1789); guillotinés, noyés, fusillés, enfermés ou proscrits par la Terreur; saignés à blanc par le premier Empire; méprisés et brimés par la Restauration et la Monarchie de Juillet; jetés en proie aux canons prussiens par le second Empire; odieusement trahis au camp de Conlie et à la bataille du Mans par le « Gouvernement de la Défense Nationale »; persécutés dans notre langue, nos mœurs, notre histoire, notre religion, notre dignité, par la troisième République, qui n'a aucun souci de nos intérêts économiques, mais qui nous inflige le « monument Boucher », et, pour le reste, prend soin de garnir surabondamment de Bretons ses *Farfadet*, ses *Pluviôse*, ses *Gloire*, ses *Liberté*, ses *Vendémiaire*, ses

(1) Archives départementales du « Morbihan ».
(2) Archives départementales du « Finistère ».

Jules-Michelet, — voilà le bilan de l'Union de la Bretagne à la France !

Non! nous ne « rêvons » pas notre histoire. Nous la *constatons*, et non sans tristesse.

La France s'est toujours conduite envers nous comme une ennemie et comme une marâtre. Est-ce notre faute, et peut-on s'étonner de la réciprocité de nos sentiments? Nous l'aimerions peut-être, si notre Patrie n'en avait pas tant souffert. Le protectorat anglais, que mon contradicteur déclare inacceptable, encore qu'il ne soit point le régime idéal, est infiniment plus libéral et plus intelligent vis-à-vis de nos frères d'Ecosse, d'Irlande (1), de Galles et de Cornwall, de la République Australienne et du Dominion du Canada, que ne fut jamais la France, envers les Bretons.

IX

Après avoir réfuté les arguments de M. Marcel de la Bigne de Villeneuve, nous allons à notre tour nous rapprocher de ses conclusions et les reprendre pour notre compte :

« Nous avons droit à l'autonomie, nous avons droit à nos libertés,
« nous avons droit à la vie. Et nous entendons que l'on reconnaisse ces
« droits. Et nous prétendons en imposer la reconnaissance.
« Avant tout, il faut abolir l'œuvre néfaste et absurde de la Révolu-
« tion, briser le cadre départemental et reconnaître hautement l'existence
« persistante de la Bretagne. Ensuite, il faut doter cette Bretagne d'insti-
« tutions autonomes, d'Assemblées souveraines dans les limites de leur
« compétence, d'Etats de Bretagne, en un mot, comme le réclame avec
« tant de raison M. de Lantivy. »

Eh! sans doute, tout cela est bien, tout cela est juste, tout cela est désirable, tout cela est nécessaire. Mais cela n'est pas suffisant. Il nous faut *quelque chose de plus que l'autonomie* : par exemple, *un drapeau national*, *une*

(1) On sait que l'Irlande vient précisément d'obtenir le Home-Rule.

langue nationale, une vie nationale. Il faut que nous soyons les maîtres chez nous et que la doctrine de Monroë nous soit pleinement applicable : « *Breiz d'ar Vreiziz*! — *Brittany for the Bretons*! — *La Bretagne aux Bretons*! » Il faut que, s'il plaît à la France de courir à une boucherie comme celle de 1870, nous ayons, nous, le droit de rester chez nous et d'assister au débat en spectateurs désintéressés.

Le Roi qu'espère l'*Action Française* serait-il décidé à nous octroyer ces droits? C'est douteux. Le duc d'Orléans, nous affirme-t-on, est régionaliste et décentralisateur. Je veux bien le croire. M. de la Rochemacé nous a rapporté les augustes paroles que le Prince a prononcées, le 27 Décembre 1911, au cours d'une conversation qu'ils eurent ensemble sur cette question du Régionalisme : « *Vous avez raison*!... *Je vous le permets*! » Vraiment, Monseigneur ne s'est pas compromis.

Et d'ailleurs, le système régionaliste, excellent peut-être pour les *provinces* de France, ne serait qu'une amère dérision vis-à-vis de la *Nation Bretonne*. Néanmoins, nous consentirions — provisoirement — à ronger cet os, qu'il nous vint de la main du Roi ou de celle de la République. L'essentiel, c'est de faire au plus tôt un premier pas vers l'autonomie. Mais qu'on ne nous demande pas de renoncer à l'espoir et à la volonté de continuer la marche en avant.

CAMILLE LE MERCIER D'ERM.

RENNES, IMPRIMERIE DU " JOURNAL DE RENNES "